

<https://www.pressegauche.org/Negociations-des-CPE-Les-syndique-es-de-la-CSN-enterinent-l-entente-de-principe>



Négociations des CPE - Les syndiqué-es de la CSN entérinent l'entente de principe à 93 %



- Communiqués -
Date de mise en ligne : dimanche 12 décembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 12 déc. 2021 - Dans le cadre de dizaines d'assemblées générales ayant eu lieu entre le 9 et le 11 décembre, les 11 000 travailleuses et travailleurs de CPE syndiqués à la CSN ont adopté à 93 % l'entente de principe survenue mercredi dernier entre le gouvernement et les porte-paroles de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). Cette décision met ainsi un terme à la grève générale illimitée que les membres de la CSN exerçaient depuis le 1er décembre dernier.

« Ça n'a pas été une négociation facile, mais nous avons réussi à faire plusieurs avancées grâce à la solidarité et à la détermination de nos membres, a affirmé Stéphanie Vachon, représentante du secteur des CPE à la FSSS-CSN. Une négociation implique toujours des compromis et celle-ci ne fait pas exception à la règle, mais nous pouvons être fières de la façon dont nous avons mené cette négociation historique. »

Parmi les gains réalisés, les représentantes et représentants de la FSSS-CSN ont notamment obtenu un rattrapage salarial de 18 % pour les éducatrices qualifiées et les éducatrices spécialisées, ainsi que des augmentations variant entre 8 % et 12,5 % pour les autres appellations d'emploi, pour lesquelles le gouvernement n'offrait au départ que 6 %. De plus, les membres de la FSSS-CSN obtiendront également une prime de reconnaissance équivalant à 3 % de la rémunération des heures travaillées entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021.

La nouvelle convention collective prévoira également l'ajout de trois heures dédiées à la préparation du dossier de l'enfant et de huit heures accordées aux responsables en alimentation pour la gestion de la cuisine. La récupération de deux jours fériés supplémentaires et la création d'un comité dont le mandat est d'identifier les principales difficultés vécues par le personnel éducateur en matière d'intégration des enfants à besoins particuliers figurent également parmi les avancées obtenues par la CSN après le déclenchement de sa grève générale illimitée.

« Nous espérons que les progrès réalisés grâce à notre combativité vont permettre d'assurer la pérennité du réseau et de convaincre les travailleuses d'y rester, explique Lucie Longchamps, vice-présidente de la FSSS-CSN. La question des ratios d'enfants par éducatrice reste toutefois en suspens, mais le ministre Lacombe a affirmé être prêt à travailler avec nous pour trouver une solution à ce problème. Nous continuerons donc à mener ce combat sur un autre terrain en vue d'obtenir satisfaction. »